



Dois-je payer le dentiste

Par **yoyo2009**, le **13/06/2015** à **13:21**

bonjour,

Cela fait 2 ans que ma fille qui vit chez sa mère va au dentiste on vit à 700 kl l'un de l'autre tous les 6 mois on me demande 3 chèques de 110 euros mais je n'ai reçu aucun remboursement. Depuis 2 ans c'est la maman qui les touches et bien sur ne ma rien donner. Ma fille me redemande encore 3 chèques. Est ce que je suis obliger de payer? car sa fait 1400 euros que j'ai donner et pas un centimes de remboursement.

Merci de votre réponse cordialement

Par **aguesseau**, le **13/06/2015** à **13:34**

bjr,

si vous payez une pension alimentaire à votre fille, rien ne vous oblige à payer les frais de dentiste.

au minimum, si vous payez, le remboursement doit vous être adressé.

vous dîtes à la mère de votre fille, que vous êtes d'accord pour payer le dentiste de votre fille à la condition que vous receviez les remboursements.

j'espère que vous mettez le nom du dentiste sur les chèques.

cdt

Par **yoyo2009**, le **13/06/2015** à **13:41**

Oui car je les envois directement au dentiste et elle voudra jamais me donner les

remboursements. je lui ai déjà demander et elle s'énerve pas de dialogue et un peu marre.
cdt

Par **aguesseau**, le **13/06/2015** à **15:04**

dans ces conditions, vous lui envoyez, une LRAR, en indiquant que comme vous ne percevez pas les remboursements qui vous sont dus, vous arrêterez de payer et vous laisser à votre ex le soin de pourvoir au frais de dentiste de votre fille.
autre solution vous arrangez avec le dentiste pour qu'il remplisse une feuille de remboursement avec vos coordonnées.
cdt